



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Septembre 2020

Numéro 178

## Restons vigilants, agissons pour un retour à la normale

Généralement, tant attendue, la rentrée des classes et l'année scolaire rythment l'ensemble de la vie sociale au-delà de l'année civile. Lors de cette reprise particulière et inédite, où l'on craint un rebond de l'épidémie, l'école se trouve face au défi de la crise sanitaire toujours présente et instable malgré la trêve estivale. En près de quatre mois avant les vacances, bien des inégalités entre élèves, ont pu se creuser en dépit du surinvestissement des personnels d'éducation, redoublant d'activité, pour assurer la continuité éducative afin de faire front et accompagner cet enseignement distanciel avant un retour en classe, de quelques jours, en ordre furtif et dispersé. Dès la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre les retards devront être évalués afin d'envisager de les rattraper.

Des adaptations devront intervenir, notons une loi « *créant la fonction de directeur d'école* », votée le 24 juin. Ses textes d'application doivent être négociés lors de cette rentrée. Souhaitons qu'ils puissent répondre aux besoins nouveaux.

Difficilement applicable, donc maintes fois remaniée depuis mi-mai, la dernière version du protocole sanitaire de l'éducation nationale est rendue publique le 7 août. Les horaires, emplois du temps, utilisations des locaux scolaires ont dû être remaniés au gré des modifications des précédents protocoles sanitaires scolaires. Le nouveau texte organise le retour de tous les élèves début septembre, en conséquence, la distanciation physique ne sera pas exigée dans la classe. Si la distanciation n'est « *pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves* », précise le protocole. Une règle valable également dans tous les autres espaces clos : ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc. Dans les cours de récréation et autres espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'appliquera pas non plus.

Le protocole permet « *la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.)* ». Le texte ne précise pas dans quelles dispositions se prendront les repas au restaurant scolaire.

Les DDEN, avec toutes les mesures qui s'imposent pour protéger et se protéger soi-même, prendront, dès cette rentrée, contact avec leur(s) école(s). Notre sérénité, notre sagesse et notre expérience constituent des atouts dans cette situation où de nouvelles interrogations bousculent bien des certitudes.

Restons vigilants, agissons pour un retour à la normale malgré cette rentrée scolaire inhabituelle.

Chères et chers collègues DDEN, belle et bonne rentrée 2020-2021.

Eddy Khaldi

**Le texte complet du Protocole sanitaire est en fichier joint.**



## SOMMAIRE

- ⇒ Rapport 2019 de la médiatrice de l'EN
- ⇒ Rapport 2020 du COFRADE
- ⇒ Non au financement des cultes par Henri Pena-Ruiz
- ⇒ Circulaire de rentrée 2020 : les nouveautés
- ⇒ L'ONU appelle à placer l'éducation au premier plan
- ⇒ Bilan des 6 ans du Défenseur des Droits
- ⇒ Handicap à l'école : l'UNAPEI relance son appel à témoignage
- ⇒ Education nationale : 1.3 milliard de plus au budget 2021
- ⇒ France 4 maintenue 1 an de plus
- ⇒ Billet d'humeur de P Willemen (Dden 77)

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

## La médiatrice de l'Éducation nationale publie son rapport 2019

Sous le titre "**Prendre soin : une autre voie pour prévenir les conflits**", la médiatrice de l'Éducation nationale vient de publier son rapport 2019. Elle dépeint une administration mise sous pression par les réformes et les conflits.

Elle note que son équipe a reçu l'an dernier "*plusieurs milliers de saisines d'usagers*", soit + 9 % par rapport à l'année précédente. Elle souligne que "*les conflits sociaux, le rythme accéléré des réformes et certaines réorganisations structurelles*" sont venus augmenter la charge de travail de l'administration, ont créé des inquiétudes chez certaines familles, et ont mis "*sous pression les personnels*" : "*La mise en œuvre immédiate d'une société de confiance et d'une gestion de proximité des ressources humaines s'est avérée bien plus difficile que prévu.*"

**Éléments significatifs du rapport :** **Harcèlement**, "*sur la période 2015-2019, 252 saisines de la médiation ont fait état d'une situation de harcèlement ou de souffrance au travail (...).*" L'administration semble faire "*preuve d'un empressement insuffisant pour reconnaître et prendre en compte les cas de harcèlement,*" et **discriminations** sont bien présents.

Le rapport complet :

<https://www.education.gouv.fr/rapport-2019-de-la-mediatrice-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-305212>



## Rapport 2020 du COFRADE

Tous les cinq ans, la France doit rendre compte de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant et produire **un rapport au Comité des droits de l'enfant de l'ONU**. Le COFRADE participe au mécanisme de contrôle en tant qu'acteur de la société civile et élabore des contre-rapports sur la base de l'expertise de ses associations.

En 2016, la Comité des Droits de l'Enfant a formulé des recommandations à la France. Le **1er juillet 2020**, les acteurs de la protection de l'enfance avaient donc pour mission de remettre leur rapport sur l'état du droit français et ses améliorations, mais aussi appuyer sur les préoccupations majeures qui demeurent.

[https://mcusercontent.com/ff4ba8a351087bc5c1549e5a6/files/41da30f9-1269-4d0b-9104-90427f9036ee/rapport\\_cofrade\\_2020\\_2.pdf](https://mcusercontent.com/ff4ba8a351087bc5c1549e5a6/files/41da30f9-1269-4d0b-9104-90427f9036ee/rapport_cofrade_2020_2.pdf)

## Non au financement des cultes par Henri Peña-Ruiz

Philosophe et écrivain. Auteur de *Karl Marx penseur de l'écologie* (Seuil, 2018), de *Marx quand même* (Plon, 2012), *Entretien avec Marx* (Plon, 2012). Également auteur de nombreux essais sur la laïcité, dont un *Dictionnaire amoureux de la laïcité* (Plon, 2014), qui s'est vu décerner le Prix national de la laïcité 2014.

***Ce n'est pas à la République de s'adapter aux religions, mais aux religions de s'adapter à l'ordre public républicain, affirme le philosophe Henri Peña-Ruiz, posant la question de la réforme du financement des cultes.***

La commission d'enquête du Sénat sur la radicalisation islamiste a remis son rapport le jeudi 9 Juillet. Une occasion de manifester son désaccord avec le chef de l'État qui s'obstine à vouloir structurer la religion musulmane en France notamment par le moyen du financement, direct ou indirect. Violent la loi du 9 décembre 1905 qui interdit tout financement public des cultes c'est voler aux services publics l'argent qui leur revient. C'est aussi accorder un privilège aux religions, en leur donnant ce qu'on ne donne pas aux humanismes sans dieux. Mais c'est surtout bafouer la République par un mécénat d'Etat qui rappelle l'Ancien Régime.

*Texte complet sur le site de la Fédération.*

## Circulaire de rentrée 2020, les nouveautés...

Pour cette année scolaire quatre priorités seront poursuivies :

- protéger la santé des élèves et des personnels ;
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ;
- assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ;
- transmettre les valeurs civiques

L'année scolaire 2020-2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture dans la vie de chaque élève. L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité.

### Modalités pratiques de la rentrée :

Une priorité absolue : consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée. Poursuivre l'élévation générale du niveau.

La principale nouveauté réside dans la disposition suivante : *"Les collègues peuvent offrir des parcours de soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés à lire, notamment lors du test de fluence en 6e (...). **Les heures de soutien peuvent être assurées par un professeur du collège ou un professeur des écoles.** Elles sont organisées en petits groupes, sur le temps consacré à d'autres enseignements."*

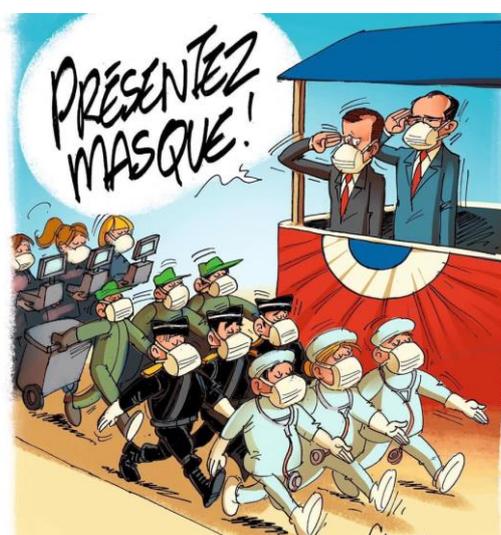
Voici l'essentiel des autres dispositions :

- **Le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré.**
- Les **RASED** contribuent de manière essentielle aux apprentissages des élèves les plus en difficulté.
- Le nouveau **parcours M@gistère** "Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre".
- Plusieurs **nouveaux guides** sont publiés.
- Les **évaluations nationales** « Repères de début CP » et « début CE1 » ont lieu pour tous les élèves du 14 septembre au 2 octobre, celle de mi-CP aura lieu du 18 au 29 janvier 2021 (...). Elles connaissent peu de changements cette année.

Texte complet : <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>

## Défenseur des droits : Claire Hédon remplace Jacques Toubon.

C'est par décret en date du 22 juillet 2020 que **Claire Hédon**, la présidente d'ATD Quart Monde, a été nommée officiellement Défenseuse des droits. Elle remplace à cette fonction, pour un mandat de 6 ans non renouvelable, Jacques Toubon dont le mandat s'est achevé mi-juillet.



## L'ONU appelle à placer l'éducation au premier plan des programmes de relance et à planifier au plus vite la réouverture des écoles

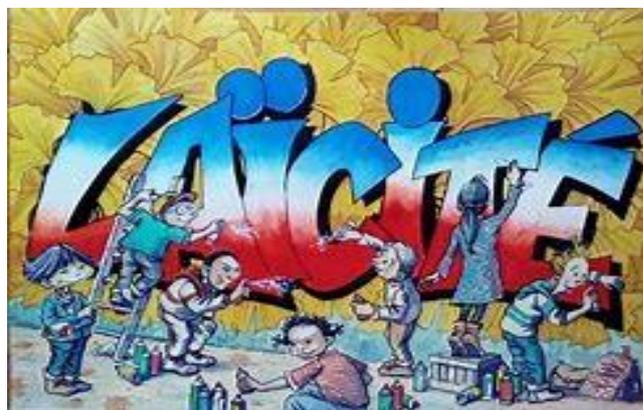
Préserver les investissements dans l'éducation et placer l'éducation au premier plan des programmes de relance post-Covid, se coordonner pour un meilleur impact et planifier minutieusement la réouverture des écoles : telles sont quelques-unes des recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies dans une note d'orientation de 26 pages, intitulée "L'éducation durant le Covid-19 et au-delà".

## Le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants dressent le bilan de leurs 6 ans de mandat

"Il faut que la République tienne la promesse d'égalité qu'elle a faite à toutes et à tous" : c'est en ces mots que le Défenseur des droits Jacques Toubon et la Défenseure des enfants Geneviève Avenard, introduisent le bilan de leurs six ans de mandat. C'est le deuxième rapport, fait à l'attention du Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies, sur la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Il met à l'honneur les 22 "combats" menés durant cette période dont, dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, pour lequel l'institution a enregistré une hausse de 21 % des saisines, c'est certainement la prise en compte de leurs recommandations visant à interdire les châtiments corporels dans la loi de juillet 2019 réformant le code civil (faisant ainsi de la France le 56e pays à interdire toutes formes de violences envers les enfants) qui satisfait le plus les Défenseurs. Néanmoins, ces derniers souhaitent aussi, que cette interdiction soit également inscrite dans le code de l'éducation et le code de l'action sociale et des familles "afin que l'interdiction des violences physiques envers les enfants s'applique dans tous les domaines".

Le rapport souligne le manque de prise en compte de la parole de l'enfant notamment dans l'élaboration de son projet de vie. Le rapport rappelle qu'une grande consultation nationale a été



lancée et que 276 propositions pour une meilleure mise en œuvre de leurs droits ont été élaborées avec 2 200 jeunes et 50 associations. Le Défenseur des droits souhaite la création d'un **code pénal des mineurs** et une justice davantage dédiée dans "l'intérêt supérieur de l'enfant"

L'institution a également initié ou mené elle-même des actions durant ce mandat pour sensibiliser les jeunes à leurs droits et à l'égalité : elle cite à ce titre la création de la plateforme pédagogique "Éducadroit" qui met aussi des ressources à disposition des parents, enseignants et intervenants. À partir de 2015, le Défenseur des droits a aussi formé les cadres de l'Éducation nationale à la thématique des droits de l'enfant dans le cadre de son partenariat avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation.

Le Défenseur des droits est toujours en attente d'"**aménagements raisonnables**" pour les enfants en situation de **handicap**. Tous domaines et publics confondus, l'institution a enregistré une hausse d'un peu plus de 20 % des réclamations dans ce champ. Elle est satisfaite de la circulaire du 3 mai 2017 qui consacre la garantie donnée à tous ces enfants de participer à un voyage scolaire de plusieurs jours, mais, a contrario, attend toujours la gratuité des droits d'inscription au CNED (Centre national d'enseignement à distance) pour les plus de 16 ans dont l'état de santé l'exige, sachant que tout élève scolarisé en établissement bénéficie de son côté d'une scolarité gratuite, ainsi que la garantie d'un accès aux activités périscolaires et extrascolaires et à la restauration scolaire. .

Le bilan du Défenseur des droits et de la Défenseure des enfants : <https://information.defenseurdesdroits.fr/mandat->



## Handicap à l'école : l'UNAPEI relance son appel à témoignages

"Objectif : **zéro enfant privé de rentrée**" titre la page d'accueil du site conçu par l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) pour sa campagne #jaipasecole, initiée pour la première fois l'été dernier, et relancée cette année pour faire connaître au grand public "les situations réelles des familles et dénoncer la non-effectivité du droit à l'éducation" des enfants en situation de handicap aussi bien en école ordinaire qu'en établissement spécialisé. L'UNAPEI a, pour ce faire, remis en ligne son site dédié, [www.marentree.org](http://www.marentree.org), qui permet aux parents et aux professionnels de l'éducation de faire remonter les problèmes de scolarisation des enfants en situation de handicap pour la rentrée 2020. Lancée un mois plus tôt cette année, la campagne compte déjà le 20 juillet 456 témoignages.

## Éducation nationale : 1,3 milliard d'euros de plus programmés pour le budget 2021

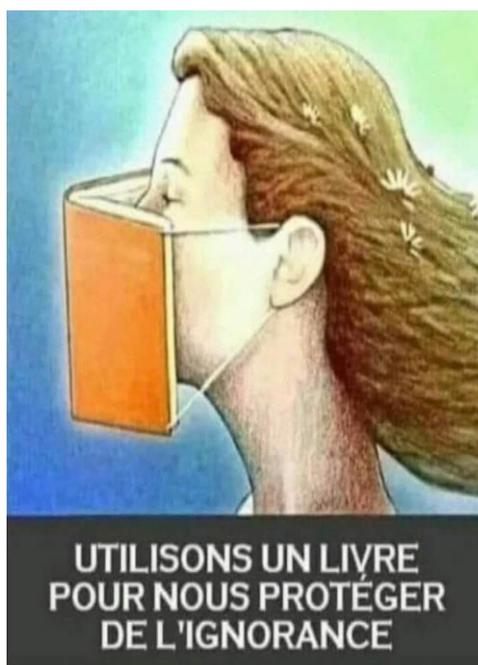
Alors que l'Assemblée nationale a organisé un débat sur l'orientation des finances publiques pour 2021, le jeudi 23 juillet 2020, les documents préparatoires publiés sur la plateforme des finances publiques, du budget de l'État et de la performance publique font état d'un budget en hausse de 1,3 milliard d'euros pour l'Éducation nationale en 2021, "*traduisant la priorité donnée à la formation initiale des plus jeunes*", indique le rapport. Cette hausse se traduit notamment par un écart positif pour la mission "*Enseignement scolaire*" de l'ordre **1,34 milliards d'euros**, puisque ce budget s'élèvera à 54,63 milliards en 2021 contre 53,29 en 2020, selon le document "*tiré à part*" qui a complété le rapport transmis au Parlement le 30 juin dernier. Les documents font plus globalement état d' "*engagements majeurs en faveur de la jeunesse*". Deux autres budgets connaîtront à ce titre également des hausses, néanmoins moins importantes, "*Solidarité, insertion et égalité des chances*" (+0,30 pour 2021) et "*Sport, jeunesse et vie associative*" (+0,17 pour 2021). Le projet de loi de finances sera examiné par le Parlement à l'automne.

*« Toutes les bonnes maximes sont dans le monde ;  
on ne manque qu'à les appliquer. »*

*Blaise PASCAL*

## France 4 maintenue un an parce qu'elle pourrait "servir de relais pédagogique complémentaire" dans un contexte sanitaire "incertain"

Alors que la fermeture de la chaîne de télévision avait été annoncée en juin 2018 par la ministre de la Culture de l'époque, Françoise Nyssen, puis confirmée par France Télévisions début janvier 2020, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, a annoncé le mardi 4 août 2020 le report d'un an de l'arrêt de la chaîne France 4. Ce report doit permettre d'assurer le maintien de programmes destinés à la jeunesse, voire de constituer un "*relais pédagogique complémentaire*" comme ça a été le cas durant le confinement, en attendant la montée en puissance d'Okoo, la nouvelle offre numérique destinée à la jeunesse et de Lumni, la plate-forme qui regroupe l'ensemble des contenus éducatifs de l'audiovisuel public, toutes deux lancées fin 2019 et qui "*n'ont eu que peu de temps pour s'installer dans les habitudes des familles avant la crise sanitaire*", indique le communiqué du ministère de la culture.



## Un billet d'humeur de Pierre Wylleman de l'Union du 77

Chères et chers collègues,

L'espoir fait vivre ! L'optimisme, aussi !

Mais comment être optimiste quand, depuis plusieurs années, on constate l'écart, que dis-je, "le vide sidéral" entre paroles et actes ?

Plus que jamais, il y a les énarques "d'en haut" et leur langue de bois, et les gens de terrain (nous, DDEN, en particulier) qui alertons en vain.

Comment être optimiste quand on voit que le Ministère trouve de l'argent pour le "privé", aux dépens de l'école publique ?

Comment être optimiste quand on constate le manque de compétence, le manque de réactivité, des décideurs "haut placés", palliées l'une et l'autre par le bon sens et le dévouement des gens de terrain ?

Il arrive un moment où on ne peut plus ne pas dénoncer les incapacités trop voyantes :

- Oser dire qu'il n'y aurait que 4% d'élèves "décrocheurs", alors que de tout le terrain remontent des chiffres de 12 à 15% ;
- S'amuser à affirmer que 90% des élèves ont repris la scolarité en présentiel les 2 dernières semaines de l'année scolaire 2019-2020, alors que l'on a constaté de 25 à 35% d'absentéisme, et mélanger ainsi un pourcentage concernant les familles qui avaient accepté ou souhaité remettre les enfants à l'école, avec le pourcentage des élèves qui ont respecté l'obligation (rappelée, qui plus est par le président de la République lui-même) de fréquentation scolaire, est-ce avoir du respect ?

Voilà pourquoi, parfois, la colère l'emporte.

Mais en bons soldats de l'école publique, dans nos territoires, inlassablement, nous serons présents pour tenter de sauver ce qui peut l'être : les conditions de scolarisation de l'enfant, le bien-être de l'enfant, car sinon, certains auront le culot de nous attaquer pour "non-assistance" aux enfants qu'eux-mêmes mettent en danger.

Bonnes vacances, pour une reprise en forme !

Amicalement

Pierre Wylleman



## La convention de l'OIT sur le travail des enfants est universellement ratifiée

*Pour la première fois dans l'histoire de l'OIT (organisation internationale du travail), une convention internationale du travail est ratifiée par tous les États membres.*

La Convention (n°182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants obtient la ratification universelle après la ratification par le Royaume des Tonga. «La ratification universelle de la convention n° 182 est une première historique qui signifie que tous les enfants jouissent désormais d'une protection juridique contre les pires formes de travail des enfants», a déclaré Guy Ryder, Directeur général de l'OIT. « Elle reflète un engagement mondial selon lequel les pires formes de travail des enfants, telles que l'esclavage, l'exploitation sexuelle, l'utilisation des enfants dans les conflits armés ou d'autres travaux dangereux ou illicites qui compromettent la santé, la moralité et le bien-être psychologique des enfants, n'ont pas leur place dans notre société. »

## Une enquête sur l'impact de la Covid 19 sur les directeurs d'école de Paris

Cette étude est à l'initiative de la CASDEN. Elle s'inscrit dans l'accord-cadre Ministère/CASDEN dont l'un des objectifs prioritaires est d'apporter son concours aux personnels dans la pratique de leur métier et de les aider dans l'accomplissement de leur mission.

Elle se situe dans la série des travaux de recherche sur « le métier de Directeur d'école » menés par **Georges Fotinos et José Mario Horenstein** et bénéficie du soutien de la Ville de Paris.

Son objectif précis est de connaître et d'évaluer les impacts de la crise du covid-19 sur les directeurs des écoles publiques de Paris, d'une part sur leur santé et d'autre part sur l'exercice de leur métier.

Diffusion par Google Drive (toutes les écoles fichier public adresses mail) du 29 Mai-11 juin  
Logistique numérique traitement statistique : Bureau d'études Vitruvian-consulting.

### PREMIERS RESULTATS

Après passage des différentes étapes de contrôle des jeux de données, 303 réponses ont été retenues soit 46,5 % des Directeurs et Écoles de Paris (public)

#### → Représentativité

SEXE	FEMMES	HOMMES
ENQUETE	73,5 %	26,5 %
MOYENNE PARIS	69,5 %	30,5 %

AGE	40 ans et <	41-50 ans	51-60 ans	+ 60
ENQUETE	5 %	30,5 %	42,5 %	22 %
MOYENNE PARIS	5 %	26 %	47 %	22 %

TYPE ÉCOLE	MATERNELLES	ELEMENTAIRES	PRIMAIRES
ENQUETE	43,7 %	46,3 %	10 %
MOYENNE PARIS	44,7 %	45,8 %	9,5 %

ÉDUC PRIO	HORS E.P	R.E.P	REP +
ENQUETE	65,3 %	29,9 %	4,8 %
MOYENNE PARIS	67,3 %	28,6 %	4,1 %

L'échantillon est bien représentatif de la population

L'échantillon est bien représentatif de la population des Directrices (eurs) de Paris tant pour les caractéristiques individuelles retenues que par les lieux d'exercice professionnels. A noter toutefois une légère surreprésentation de femmes.

#### → Impacts relationnels des directeurs

	ÉLÈVES	PARENTS	ENSEIGNANTS	I.E.N.
POSITIF	23,59 %	40,86 %	39,87 %	37,21 %
NÉGATIF	10,96 %	25,58 %	22,26 %	21,26 %
SANS CHGT	65,45 %	33,55 %	37,87 %	41,53 %

Ce sont les relations avec les parents qui ont évolué le plus positivement suivies de près par celles avec les enseignants et les IEN. Et cela dans une importante proportion pour les trois catégories (4 directeurs sur 10). Noter l'impact limité sur les relations avec les élèves avec une forte proportion de « sans changement ».

#### → Impacts exercice du métier

« Au cours de cette période, pensez-vous avoir trouvé des réponses aux besoins des élèves et des enseignants dans la liberté de créer et d'innover ? »

JAMAIS	PARFOIS	SOUVENT	TRES SOUVENT
11,33 %	45 %	32 %	11,67 %

« Pensez-vous que l'expérience collective acquise au cours de cette crise puisse ... »

	OUI	PEUT-ETRE	NON
...influencer votre conception de responsable de la bonne organisation pédagogique	43 %	32 %	25 %
...prendre la forme reconnue d'une « Expérimentation »	34 %	35,5 %	30,5 %

Un fort changement de comportement professionnel ressort de ces tableaux.

#### → Impacts psychologiques

**CORONAPHOBIE** : inférieure à 9% : 92,03% et supérieure à 9% : 7,97%

8% de Directeurs sont au-dessus d'un seuil qui a été proposé pour une population à risque de la covid-19 et non pas en population générale, ce qui explique, en partie, le

le pourcentage relativement faible et le fort contraste avec les chiffres d'anxiété et de dépression telle qu'apparaissent dans les deux autres questionnaires.

**ANXIÉTÉ :** Légère 21,6%, moyenne 28,2%, modérée sévère 23%, sévère 17,2%.

La moitié de répondants présente des niveaux d'anxiété cliniquement significatifs. A titre de comparaison, ces résultats sont similaires à ceux d'une étude avec le même questionnaire chez le personnel soignant engagé en première ligne dans la lutte contre la Covid-19 en Chine.

**DÉPRESSION :** absente ou légère 52,6%, moyenne 22,59%, modérée sévère 17,61%, sévère 7,64%.

Un quart de répondants présentent des symptômes dépressifs cliniquement significatifs. A titre de comparaison, ces résultats sont égaux à ceux d'une étude avec le même questionnaire chez le personnel soignant engagé en première ligne dans la lutte contre la Covid-19 en Italie.

Aux vues des premiers résultats d'impact psychologique, il nous semble pertinent de reprendre la conclusion de nombreuses études concernant le personnel soignant pour l'appliquer au personnel enseignant : **les interventions visant à promouvoir la santé mentale des Directeurs d'écoles doivent être mis en œuvre rapidement.**



## Coût de la rentrée : +6,20 % selon la Confédération Syndicale des Familles

Cette année, le coût de la scolarité augmente de plus de 6 %, selon la 47e enquête annuelle effectuée sur ce thème par la Confédération Syndicale des Familles, enquête qui a été publiée le mardi 18 août 2020. La CSF, qui couvre tous les niveaux scolaires, a introduit dans son dossier l'évaluation qu'elle a faite également de l'impact du confinement sur le coût de la scolarité. À ce titre, les réponses aux questionnaires qu'ont données les parents sur les achats effectués dans et après cette période exceptionnelle, ont révélé des changements dans les comportements en matière de consommation. Ainsi, commente la CSF, cette "*hausse très importante*" est due à une année "*exceptionnelle*" marquée par la crise liée au Coronavirus, alors que "*ces dernières années le coût de la scolarité suivait de façon relativement fidèle le cours de l'inflation avec des chiffres qui oscillaient entre 0 et 1 %*". Si les augmentations les plus importantes se situent, selon cette enquête, en classe de CP et de 6e, avec plus de 11 % d'augmentation, parce que "*les parents investissent plus particulièrement les changements de niveau car il s'agit d'un moment charnière et décisif pour leurs enfants*", la hausse serait en partie imputable à la crise. Les nouvelles conditions de travail imposées par l'enseignement à distance mis en place durant le confinement compteraient parmi les facteurs impactant sur ce coût.

Si la CSF déclare "*bienvenue*" l'augmentation exceptionnelle de l'ARS, en revanche elle dénonce la persistance d'inégalités pour la restauration, le transport, les aides des collectivités, et réitère sa demande de "*pratiques uniformisées pour l'ensemble des postes de dépenses liées à la scolarité : encadrement des loyers, harmonisation des prix de la cantine, gratuité des transports scolaires...*". Pour ces derniers, elle réclame d'ailleurs "*la gratuité absolue*", les transports scolaires constituant "*un service public qui permet l'accès à l'éducation*".

Elle demande que "*l'ensemble des dépenses en maternelle soient prises en charge par l'école*", alors que l'instruction obligatoire a été étendue à partir de 3 ans sans qu'il n'ait été "*envisagé d'étendre l'ARS à cette tranche d'âge*".

La rentrée est un poids dans le budget familial de septembre évalué pour les plus modestes entre 20 et 80 % par la CSF. Elle estime que la semaine de 4 jours à un coût financier supplémentaire pour les familles. Enfin, il y aurait un budget mensuel pour les masques estimé entre 45 et 180 euros pour une famille de 5 personnes.

L'enquête de la CSF s'est appuyée sur le relevé de 6615 références et sur les retours de 243 familles.

L'enquête de la Confédération syndicale des familles i <https://www.la-csf.org/wp-content/uploads/2020/08/Cout-de-la-scolarite-2020.pdf>

DÉCOUVREZ  
NOTRE NOUVELLE  
CAMPAGNE

J'♥ les **DDEN**

À l'occasion du renouvellement quadriennal de ses membres pour la période 2021-2025, la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale propose une nouvelle campagne d'adhésion intitulée

« **J'aime les DDEN** »

Cette campagne se décline autour de 3 axes :



Dans la ville ou dans mon village, il n'y a pas de DDEN dans l'école que fréquentent mes enfants.

**Aussi, je veux un DDEN pour mon école**

...alors, je remplis et transmets en ligne le formulaire proposé qui sera adressé au président de l'Union des DDEN de votre département de résidence qui prendra alors contact avec vous.



**2 options :**

- J'apporte mon soutien à la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale en remplissant en ligne le formulaire proposé.
- J'apporte mon soutien à la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale en faisant un don (imprimé à télécharger en ligne).



Le meilleur moyen de soutenir et d'aider la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale **est de devenir DDEN**. Devenir DDEN, c'est être un ami de l'École publique et laïque, défendre ses valeurs ainsi que les élèves qui la fréquente.

**Je deviens DDEN en remplissant en ligne le formulaire proposé sur notre site Internet.**



J'accède à la campagne « **J'aime les DDEN** » :  
<http://www.dden-fed.org/jaime-les-dden-2/>

## Faites connaître notre fonction au service des écoles

La version papier du prochain numéro de la revue *le délégué*, est adressée par envoi postal, chaque trimestre, à tous nos adhérents, partenaires et associations amies.

**Exceptionnellement, une version numérique téléchargeable de ce numéro intégrant notre quatre pages « Un(e) DDEN recrute un(e) DDEN » sera accessible sur le site internet de la Fédération**, afin de pouvoir la diffuser très largement auprès des écoles de votre commune et leur personnel d'éducation, responsables associatifs, institutionnels, élus, administrations de chaque département et de citoyens amis, pour nous faire connaître et reconnaître dans le cadre de notre renouvellement et recrutement quadriennal dont la campagne débute dès ce mois de septembre 2020. Chaque Union recevra par e-mail cette version numérique afin de la transmettre à chaque adhérent ou non, et aux destinataires de son choix pour amplifier notre campagne de recrutement également déclinée sur notre site sous s

**« J'aime les DDEN »**

Site internet de la Fédération : <http://www.dden-fed.org>

Chaque adhérent a accès au **site intranet** interne de la Fédération,

et peut demander son code d'accès : [fédération@dden-fed.org](mailto:fédération@dden-fed.org)

### SOMMAIRE (suite)

- ⇒ La convention de l'OIT sur le travail des enfants universellement ratifiée
- ⇒ Enquête sur l'impact de la COVID 19 sur les directeurs d'école de Paris
- ⇒ Coût de la rentrée : +6.20% selon la Confédération Syndicale des Familles
- ⇒ Campagne de recrutement des DDEN : J'aime des DDEN
- ⇒ Faire connaître notre fonction au service des Ecoles

#### Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

#### Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

#### Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

## SEPTEMBRE LES RENDEZ-VOUS à VENIR

- **2 septembre** : réunion du Conseil fédéral - Tous les Conseillers fédéraux
- **3 septembre** : réunion plénière du CNAL à Paris - Eddy Khaldi et Edith Semerdjian
- **3 septembre** : réunion avec le Commissaire aux comptes - Françoise Riss
- **9 septembre** : réunion plénière du Collectif laïque national à Paris - Eddy Khaldi
- **14 septembre** : Réunion de l'ORTEJ à Paris – Edith Semerdjian
- **14 septembre** : conseil d'administration de L'ESPER à Paris - Eddy Khaldi
- **15 septembre** : routage du Délégué n° 264
- **23 septembre** : Grande journée des Cités Educatives à Paris Conseillers fédéraux et Unions région Île de France
- **23 et 24 septembre** : Assemblée générale de l'ANATEEP à Bagnolet (93) - Edith Semerdjian
- **26 septembre** : AG UD 74 à Marignier - Eddy Khaldi